

ACTION URGENTE

MYANMAR. UN MILITANT PACIFIQUE CONTRE L'ARMÉE A BÉNÉFICIÉ D'UNE LIBÉRATION ANTICIPÉE

Le militant Tin Maung Kyi a bénéficié d'une libération anticipée de 13 jours le 29 mars 2019, après avoir passé six mois et deux jours en prison. Il avait été emprisonné pour avoir manifesté individuellement afin de demander à la communauté internationale d'arrêter des hauts gradés de l'armée du Myanmar.

AUCUNE ACTION COMPLÉMENTAIRE N'EST REQUISE. UN GRAND MERCI À TOUTES LES PERSONNES QUI ONT ENVOYÉ DES APPELS.

Tin Maung Kyi a été libéré de la prison d'Insein, à Yangon, la plus grande ville du Myanmar, le 29 mars 2019 après avoir passé six mois et deux jours en prison. Arrêté le 28 septembre 2018 pour avoir manifesté individuellement afin de demander à la communauté internationale d'arrêter des hauts gradés de l'armée du Myanmar, il avait été condamné le 11 février 2019 au titre de l'article 505(b) du Code Pénal du Myanmar et de l'article 20 de la Loi relative aux rassemblements et aux manifestations pacifiques (Loi relative aux rassemblements pacifiques). La peine maximale qu'il aurait pu recevoir était de deux ans et un mois d'emprisonnement.

Condamné à un total de six mois et 15 jours d'emprisonnement (six mois pour le premier chef d'inculpation et 15 jours pour le second), il a bénéficié d'une libération anticipée après avoir fait l'objet de plusieurs réductions de peine, notamment pour bonne conduite.

Tin Maung Kyi n'aurait jamais dû être emprisonné pour avoir exercé pacifiquement ses droits aux libertés d'expression et de rassemblement pacifique, et Amnesty International continue de faire campagne pour la libération de tous les prisonniers d'opinion.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Tin Maung Kyi (il)

CECI EST LA SECONDE ET DERNIÈRE MISE À JOUR DE L'AU 188/18

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa16/9336/2018/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

